



## MODELE ECONOMIQUE CENTRE SUR L'HUMAIN UNE APPROCHE GLOBALE D'UNE NOUVELLE MANIERE D'ENTREPRENDRE

LJD  
LAW,  
JUSTICE and  
DEVELOPMENT

Une initiative dans le cadre du Forum Mondial sur le Droit, la Justice et le Développement

### *Le « Modèle économique centré sur l'Humain » : projeter les entreprises du troisième millénaire*

(Cesare Licini)

Avril 2016

Le nouveau principe est que les entreprises ne peuvent plus tenir compte uniquement de l'indice des profits. Elles doivent redistribuer les richesses, la culture, les services et la démocratie : «les usines sont faites pour les hommes, et non les hommes pour les usines». Il est nécessaire d'aller au-delà des divisions entre capital et travail, industrie, production et culture. Si nous devons tous être en faveur du monde des affaires, parce qu'il est dans l'intérêt de chacun de nous que *business* soit une réussite, la question est plutôt de savoir quel genre de *business* souhaite-t-on voir ? (Steve Hilton, "*More Human : Designing a World Where People Come First*, WH Allen, 2015"). La concurrence doit être plus responsable et la politique "plus humaine".

L'économie ne peut plus se permettre de croire qu'elle peut ignorer les processus d'intégration sociale, culturelle, d'appartenance commune, intergénérationnelle et environnementale. Elle doit contraster le modèle dystopique qui fait que le prix à payer pour le bien-être matériel et artificiel des consommations est la dégénérescence qualitative de la vie sociale, la pauvreté émotive, la précarité, l'instabilité, l'insécurité, le désordre et la crainte.

La restructuration de toute l'économie se rend nécessaire face à l'appauvrissement du sens de la vie sociale, en ayant pleine conscience que le problème est que ceux d'entre nous qui consomment, investissent et effectuent les choix sur le marché ne reflètent plus pleinement les valeurs de citoyenneté. Il est donc nécessaire de retransformer nos modèles et nos investissements en des choix sociaux outre que personnels (R.B. Reich, *Supercapitalismo*, Roma, 2008, 8 e passim, 148).

En somme, les choix du marché ne sont pas l'expression des valeurs de citoyenneté, des valeurs de solidarité et de réciprocité qui sont à la base d'une société civile et responsable. De nos jours, les consommateurs et les investisseurs n'attribuent aucune importance à la loyauté, à l'amitié, aux sentiments. En tant que citoyens, nous ne considérons pas les conséquences sociales. La seule manière pour que le citoyen qui est en nous l'emporte sur le consommateur et sur l'investisseur qui sont également en nous, consiste en des lois qui transforment nos achats et nos investissements en des choix qui soient à la fois personnels et sociaux (R.B. Reich, œuvre. cit., 148).

En un certain sens, il est temps que l'humanité élabore une doctrine sociale selon laquelle des rapports véritablement humains, sociaux, d'amitié, de solidarité et de réciprocité puissent être vécus

au sein de l'activité économique et non uniquement « en marge de » et « après » celle-ci (Benoit XVI- Lettre Encyclique "*Caritas in Veritate*").

Le Projet « *Human-Centered Business Model* » de la Banque Mondiale dans le cadre du « *Global Forum on Law, Justice and Development – (LJD)* » se penche sur ces thèmes. Il s'agit d'un projet qui est parfaitement conscient des exigences et des défis qui sont lancés au monde actuel des affaires. Il est nécessaire de prendre acte que le niveau atteint aujourd'hui par le système économique mondial, nous impose de considérer le monde des affaires également en termes d'humanisme spirituel renouvelé, susceptible de tenir en considération non seulement ses propres intérêts égoïstes, mais également une responsabilité envers les communautés du travail, l'environnement sous toutes ses formes et l'héritage qui sera laissé aux générations qui nous succéderont<sup>1</sup>. Un scénario centré sur l'humain (nous pourrions dire, une « économie au visage humain ») est, à vrai dire, en pleine continuité avec les principes ancrés dans toutes les religions et les doctrines philosophiques plus profondes, parfaitement résumés dans le premier impératif kantien « Agis de telle façon que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta personne que dans celle d'autrui, toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen ».

Dès lors l'Union internationale du Notariat (UINL), réseau mondial, a l'ambition de se mettre au service -aussi bien global que local- d'une société plus équitable, plus humaine, plus harmonieuse, plus consciente et libre grâce à une majeure information, puisque l'assistance notariale ne vise pas uniquement à donner certitude juridique aux droits et à la circulation mais surtout, probablement, à garantir l'élimination de toute asymétrie qui relève de sa compétence, pour permettre aux personnes de jouer sur un *level playing field*.

Le niveau atteint par le système économique mondial, nous impose effectivement de considérer le monde des affaires également en termes d'humanisme spirituel renouvelé, en mesure de tenir compte non seulement de ses propres intérêts, mais également de prendre en considération une responsabilité envers les communautés du travail, les impacts sur l'écosystème sous tous les aspects et l'héritage laissé aux générations futures. Ceci, afin que les intérêts des nombreux acteurs externes à une société, soient pris en considération aux côtés de ceux des actionnaires dans les processus décisionnels, un projet visant à créer des modèles d'entreprises du futur, ayant pleine cognition des exigences et des défis qu'affronte le monde des affaires.

Dans le *Pilier 1*, le défi est de sélectionner les principes universels qui contiennent des indicateurs de performance mesurables et d'incorporer ces principes dans les statuts fondamentaux de l'entreprise en insistant sur le statut des êtres humains auxquels garantir la qualité et la légitimité des conditions de travail, en tant qu'acteurs sociaux respectés dans leur milieu et dans leur communauté locale. En revanche pour le *Pilier 2*, il est nécessaire de réfléchir à des schémas, existants ou devant être adoptés, en particulier pour ce qui est de la structure des organes de *gouvernance* et leurs respectives fonctions.

De nombreuses pratiques initiées par des sociétés irresponsables ont nui à la vie de communauté car leur course effrénée au profit a conduit au piétinement des principes sociaux de base et globaux, éthiques, humains et environnementaux. Aussi le projet vise-t-il à réunir les différentes propositions de solutions légales innovantes.

Le projet orientera les élans pour établir et piloter un nouveau « modèle d'entreprise centré sur l'humain » afin que les entreprises recourent à des méthodes plus viables dans le domaine social et

---

<sup>1</sup> En ligne avec les *UN Sustainable Development Goals n. 8*

de la protection de l'environnement et s'engagent à suivre la logique d'un « *tertium genus* ». Un pont entre les entreprises orientées à la maximisation des profits et les associations à but non lucratif sera ainsi établi. En effet, ce modèle, et voilà l'aspect innovant, prendra en considération, et mettra sur un pied d'égalité, la dimension lucrative et la viabilité économique, concernant le respect des territoires et des communautés, la dignité humaine, l'héritage laissé aux générations futures. Et ce, en suivant la structure du « Triple Bilan » (social, environnemental et économique, dénommé « Triple bottom line » TBL ou 3BL), c'est-à-dire une structure divisée en trois (les « three « Ps » : *people, planet and profit*) qui met sur un pied d'égalité les prestations des deux premiers profils et les performances financières, et qui créera une approche innovante et alternative pour « centrer sur l'humain » la façon de faire des affaires jusqu'à obtenir un véritable modèle économique viable et équitable . Ce modèle économique vise à une justice intra-générationnelle et inter-générationnelle, susceptible de partager la prospérité et la croissance économique inclusive qui imposera de véritables statuts juridiques des entreprises comprenant des propositions de gouvernance et d'administration standard afin de permettre l'adaptabilité aux différents environnements juridiques, sociaux et économiques. Pour pouvoir le mettre en œuvre, le projet nécessite un cadre réglementaire et légal solide, comprenant les dimensions juridiques et fiscales et de nouveaux instituts concernant les rapports patrimoniaux également, en mesure de « rentrer » dans l'aire des biens communs sociaux, où est amoindrie la propriété des biens et est consenti un meilleur accès des consommateurs à ces derniers.

Les principes dont s'inspire le modèle renvoient inévitablement aux « droits de l'Homme » qui définissent la responsabilité des entreprises à partir des intérêts publics, de la « Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), du « Pacte international relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels » (PIDESC) et des outils élaborés par l'« Organisation internationale du travail » (OIT).

Il ne s'agira pas de simples déclamations de bonnes intentions en l'air, mais de véritables modèles théoriques fruits de l'analyse approfondie de chaque élément et dûment soutenus par des indicateurs précis mathématisés et **ratifiés** pour en mesurer l'efficacité, en les testant et en les perfectionnant en des programmes-pilotes sur échelle au moins nationale.

Le changement principal que l'on s'attend du projet, repose sur une panoplie de principes qui diffèrent de la pure recherche du profit maximum. Ces principes sont à rechercher parmi les objectifs des politiques de développement économique, social et environnemental ainsi que sur les grands principes faisant déjà l'objet de droits et sur les grandes valeurs éthiques communes à toutes les grandes religions du monde, en un mot, une juste redistribution des richesses, une croissance à long terme, des dividendes justes aux actionnaires, protégeant les intérêts légitimes des différentes parties prenantes en cas de contrastes.

Le thème des objectifs de développement durable (« *Sustainable Development Goals* » SDGs), qui se basent sur le « *Millennium Development Goals* », sera prioritaire pour aboutir à des résultats en terme écologique telles que la lutte contre les changements climatiques et la préservation des mers, des océans et des ressources marines au moyen de l'utilisation raisonnable et la promotion de l'utilisation raisonnable de l'écosystème terrestre.

Ce projet s'éloigne de la culture de l'« Economie civile » car il envisage l'économie et le droit en se focalisant sur l'intégralité des individus dans leur ensemble, prenant en considération leurs valeurs, leurs besoins, leur tension et leur droit au bonheur.

Dans cette perspective, l'économie ne peut donc pas se réduire à un lieu d'échange. Elle doit au contraire devenir la plateforme où il est possible de discuter sur les valeurs plutôt que sur les prix. En ce qui concerne les relations commerciales, une place peut et doit être réservée, au sein de l'économie, au principe de gratuité et à la logique du don, dans laquelle se traduisent inévitablement, de manière réaliste, comme expression de la fraternité, tous les raisonnements faits jusqu'à présent. À l'heure actuelle, il s'agit d'une exigence de la raison économique même, c'est une dimension qui ne doit pas être mise « en marge de » ou « après » l'activité économique, mais en son sein, comme un élément qui contribue au meilleur fonctionnement du marché économique.

En réalité, le marché mondial repose actuellement sur le principe « du profit qui a la priorité sur les droits humains, sur la protection de l'environnement, et sur toute autre valeur ». Mais ce principe, qui n'a pas été modéré par une adéquate et tout aussi rapide montée d'autres forces morales, ayant fonction de vigilance, peut tout à fait être modifié car il ne s'agit pas d'une loi de la nature : les réseaux d'échanges financiers et d'information peuvent englober d'autres valeurs.

Il n'est pas possible de reconstruire en continuant à utiliser les schémas du passé : les parties prenantes ont changé, de nouveaux rôles et symboles ont surgi sur la scène de la communauté humaine. Le processus de globalisation pousse indirectement à une réévaluation des propositions de fraternité universelle dans la mesure où « nous vivons en une interdépendance simultanée entre toutes les parties du monde, qui nous impose nécessairement de parvenir à une solution collective ou à une chute collective ».

Il est temps de réintégrer les « instituts de fraternité » pour répondre de manière adéquate à la question de savoir « comment » être libres et « comment » être égaux : une liberté et une égalité fraternelle ne parviennent jamais à imposer la loi du plus fort.

Ainsi l'idée de fraternité universelle peut fonder la nouvelle projectualité humaine, étant le seul idéal qui peut concilier l'exigence de création individuelle légitime des richesses selon les capacités de chacun (liberté individuelle), avec l'exigence de la distribution et du partage de ces richesses avec l'humanité (égalité).

Les trois principes –liberté, égalité, fraternité- revêtent la même importance : « La liberté permet à l'homme d'agir à la lumière de la raison dont chacun est doté. L'égalité consiste à garantir à tous les mêmes opportunités. Mais c'est la fraternité qui permet l'existence de rapports réciproques qui ne soient pas fondés sur l'hostilité mais qui permettent de vivre les uns à côté des autres sans nuire à personne » (Amartya Sen). En effet, « l'esprit » du capitalisme, jusqu'à l'actuel néolibéralisme, s'est développé sur l'abus de la notion de liberté, parce que la liberté est utilisée surtout comme un outil d'élargissement du pouvoir économique et des autonomies individuelles. Le néolibéralisme, en exerçant la liberté sans la fraternité, révèle sa nature sauvage, de *homo homini lupus*. Sans fraternité, il est impossible de prendre conscience des insuffisances de liberté et d'égalité. Seule la fraternité permet de tenir compte, avant tout comme culture et paradigme de communauté, de la dynamique morale et politique, de l'attention envers l'autre en une action commune projetée vers la justice. Etant enracinée dans les rapports, celle-ci est l'âme du lien social qui est décliné en clé juridique.

L'appel à la fraternité semble pouvoir résoudre également le grand problème de la sauvegarde de la dignité humaine. Nombreux sont ceux qui conviennent du fait que l'idéal de fraternité émette, plus que la solidarité, une énergie constructive de la dignité humaine, dans la mesure où cet idéal comporte par définition l'aide vers autrui entendue comme aide à l'éveil de la conscience, y compris celle de notre propre dignité.

Une perspective peut être entrevue en une économie mixte, en partie capitalisme de marché et en partie « Collaborative Commons », en laissant de la place pour un système collaboratif, un univers parallèle et dynamique qui se base sur la collaboration, l'accès libre et l'horizontalité. La révolution d'internet, unie à l'évolution de la robotique et de l'intelligence artificielle qui offre de nouvelles possibilités d'automatisation, en réduisant les coûts et les temps de production, et en libérant des énergies (Rifkin « The Zero Marginal Cost Society »), offre actuellement les bases technologiques pour la création d'un système de type collaboratif, qui se fonde, en termes économiques, sur le principe du partage. « Nous aurons besoin de penser et d'agir comme une famille élargie qui vit dans une biosphère commune ». Il est nécessaire de construire une nouvelle Société Civile dans laquelle la logique du non-profit arrive à se suffire à elle-même, et dans laquelle une place soit laissée à de nouveaux horizons telle que la *sharing economy*, car la digitalisation de nombreux processus industriels et commerciaux, est un véhicule de l'économie de partage.

Mais il faudrait également favoriser, avec des mesures adéquates de support, des initiatives individuelles microéconomiques, à l'égard des employés des entreprises tels que, par exemple, des bonus pour la culture (frais pour livres, cinéma, théâtre, musée, remboursés par l'entreprise) ; et également, de manière plus générale des initiatives qui reconnaissent aux employés leur dignité existentielle d'individus et les récompensent directement, ou grâce à des structures financées par l'entreprise, moyennant des initiatives dans le domaine des logements, de l'environnement ou de la santé suivant une éthique centrée sur le respect des employés c'est-à-dire : l'entrepreneur, partisan d'une nouvelle stratégie de type « humanistique », qui place en cœur de tout l'individu.